

FONDS DE CONCOURS DU COTENTIN: UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ

Jeudi 14 avril, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin s'est rendu à Colomby où les travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage ainsi que l'installation d'un arrêt de bus viennent de se finaliser. Ce chantier, réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche a bénéficié d'un apport financier de l'Agglomération du Cotentin avec l'octroi de Fonds de Concours. Il était accompagné de Damien FÉREY, Conseiller Départemental du canton de Bricquebec-en-Cotentin, de Véronique MARTIN-MORVAN, Conseillère déléguée à la Proximité, de Alain CROIZER, Président de la Commission de Territoire du Cœur du Cotentin et de Robert LEBRETON, Maire de Colomby.

Les Fonds de concours

L'attractivité du Cotentin est

indissociable du développement des communes. Pour garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a reversé 5,8 Millions d'euros à ses communes membres en 2021 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Depuis 2017, l'Agglomération consacrait initialement chaque année une enveloppe de 2,5M€ à ces Fonds de concours. Afin de renforcer son soutien, cette aide a été rehaussée à hauteur de 3 M € en 2021 et 2022. Elle contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal.

Ainsi en 2021, 78 projets communaux ont pu bénéficier de cet appui financier du Cotentin. La première programmation de 2022, votée lors du conseil du 5 avril prévoit déjà le soutien de 29 dossiers pour un montant de plus de 1,1 million d'euros.

« Un soutien qui rappelle la solidarité du Cotentin envers ses communes. Les fonds de concours nous permettent d'accompagner les communes sur des projets pour lesquels l'Agglomération n'a pas forcément de compétences. Ce

dispositif nous permet ainsi de veiller à l'aménagement et à un développement équilibré du territoire», souligne David MARGUERITTE.

Les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;
- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

En parallèle de ces soutiens financiers, l'Agglomération a également mis en place en 2020 un dispositif permettant de favoriser l'émergence des projets des communes. Cette cellule permet à la collectivité de jouer son rôle de facilitateur auprès des communes dans leurs démarches, afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. A noter que près de 15 millions d'euros de projets ont ainsi été prévus par les Conseils municipaux dans le Cotentin et un grand nombre d'entre eux nécessite une ingénierie de projet particulière. Un agent de l'Agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.).

Avec cette cellule et le soutien via les Fonds de concours, l'Agglomération participe pleinement à la relance économique du territoire.

Coup de projecteur sur les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage et l'arrêt de bus de Colomby

Depuis plusieurs années, la Commune de Colomby a la volonté d'aménager un espace qui soit plus sécurisé afin de décharger les cars scolaires ; un arrêt qui sera aussi desservi par Cap' Cotentin. Une parcelle idéalement située avait d'ailleurs été sélectionnée. Après plusieurs années de procédure avec le locataire du terrain, la mairie a finalement eu gain de cause et a pu lancer les travaux d'aménagement en 2021. Le Département de la Manche a participé financièrement à ce projet à hauteur de 15 000€ en réalisant l'intégralité de la chaussée. Par ailleurs, l'Agence Technique Départementale a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

À cet arrêt de bus vient s'ajouter une aire de covoiturage, souhaitée par la commune afin de faciliter cette pratique durable, qui permet de réduire le nombre de véhicules en circulation au quotidien. Une démarche soutenue par l'Agglomération du Cotentin, qui encourage le développement de toutes les initiatives qui permettent de réduire l'usage individuel de la voiture. L'attribution de fonds de concours de la part de l'Agglomération du Cotentin s'inscrit pleinement dans cet objectif de mobilité à destination des habitants à l'échelle du territoire.

D'autres fonds de concours ont par ailleurs été attribués à Colomby afin d'aménager et de sécuriser le bourg de la commune.

« Il est essentiel de permettre à l'ensemble des habitants du territoire du Cotentin d'accéder à une mobilité plus durable ; les fonds de concours nous permettent de soutenir les projets qui vont dans ce sens.

Les transports en commun sont en pleine mutation dans le Cotentin avec le

développement de Cap Cotentin et son réseau qui se densifie sur tout le territoire et qui connecte les habitants entre eux. Les aires de covoiturage sont complémentaires au réseau de bus. Elles offrent aux usagers la possibilité de choisir parmi plusieurs options de mobilité, limitant ainsi l'impact écologique de leurs déplacements quotidiens » rappelle le Président David MARGUERITTE.

« La Manche, département tout en longueur, a identifié le covoiturage comme étant une solution pertinente de mobilité durable en complément des transports publics de voyageurs. Son développement s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs que sont l'augmentation du prix des carburants, l'allongement des temps de trajets quotidiens notamment entre le domicile et le travail et, une prise de conscience forte qu'il faut tout faire pour préserver la planète. Notre projet pour cette mandature prévoit le développement des services autour des aires de covoiturage qui sont au nombre de 50 sur l'ensemble du département », précise Damien FERREY, Vice-président du Département délégué à transition numérique et conseiller départemental du canton de Bricquebec-en-Cotentin.

Aire de covoiturage/ arrêt de Bus du Ravan :

Route départementale n°2, reliant Valognes à Saint-Sauveur-le-Vicomte, au lieu-dit Ravan, sur la commune de Colomby

Coût total du projet : 56 600 €

Subventions :

Agglomération du Cotentin avec les

Fonds de concours : 16 057 € ;

Commune : 40 143 €

Ajout d'un candélabre solaire avec la participation du SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche) à hauteur de 900 €.

CONTACT :

Véronique MALASSIS-VASSE

Directrice Transversalité et

Coordination des Politiques

Territoriales Communales

veronique.malassis-

vasse@lecotentin.fr

02 50 79 16 42